



**LABORATOIRE
DE SCIENCES JUDICIAIRES
ET DE MÉDECINE LÉGALE**

PLAN D'ACTION 1999-2000

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.1	Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	1
1.2	La mission	1
1.3	Les compétences distinctives	3
1.4	La structure organisationnelle	3
1.5	Les services et la clientèle	4
1.5.1	Les produits et les services	4
1.5.2	La clientèle	6
2.	Les enjeux et les orientations stratégiques	8
2.1	Les besoins de la clientèle	9
2.2	Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire	11
2.3	La performance financière du Laboratoire	12
3.	Les objectifs opérationnels	13
3.1	Les actions à poursuivre	13
3.2	Les projets spécifiques	13
3.3	Les ressources nécessaires	16
3.4	Les indicateurs de résultats	17
3.4.1	Les indicateurs de performance	17
3.4.2	Les indicateurs de qualité	18
3.5	Les facteurs de contingence	18
4.	Approbation du plan d'action	20



1. PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

1.1 Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

À Montréal, en 1914, le gouvernement du Québec créa le premier laboratoire d'expertises judiciaires en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique, est à l'image des laboratoires judiciaires modernes regroupant différents domaines d'expertises scientifiques : la toxicologie, la biologie et l'ADN, les documents et les écritures, la chimie, les incendies et les explosions, la balistique, le génie électronique et informatique. Le Laboratoire du Québec diffère cependant, puisqu'il abrite également un département de médecine légale et de certification et vérification des appareils de jeux. Ce regroupement permet l'émergence d'une synergie entre les membres du personnel et l'amélioration constante des services.

Les activités et les ressources du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale sont régies par la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que par les règles de gestion gouvernementale des ressources humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et règles sont autant de balises qui assurent à la population, à la clientèle et au personnel du Laboratoire une saine gestion de ses activités, conformément à la volonté gouvernementale d'équité et de transparence.

1.2 La mission

La mission du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale est centrée sur la réalisation d'expertises pouvant soutenir et éclairer l'administration de la justice. Le Laboratoire s'appuie donc sur la compétence de son personnel et le maintien d'un parc d'instruments scientifiques de haute qualité.

Voici un aperçu de l'apport de diverses disciplines scientifiques à l'amélioration de la preuve judiciaire.

En médecine légale, les autopsies pratiquées par des pathologistes à la demande des coroners permettent de déterminer les causes du décès et d'aider à en comprendre les circonstances dans des cas d'homicide, d'accident, de suicide ou de mort naturelle. Des spécialités connexes aident à identifier des cadavres difficilement reconnaissables ou à déceler des traumatismes anciens, chez les enfants battus, par exemple.



PLAN D'ACTION 1999-2000

En toxicologie, on analyse des prélèvements biologiques (sang, urine et autres tissus et liquides biologiques) afin de déceler l'alcool, les drogues et autres poisons dans le but d'en déterminer la présence et la concentration, dans les cas notamment de mort suspecte, d'homicide, de conduite avec capacité affaiblie et d'agression sexuelle.

En biologie / ADN, on effectue des prélèvements et des analyses de substances biologiques comme le sang, le sperme, les cheveux et les poils à des fins d'identification et de comparaison. On a recours à des analyses d'ADN, des examens microscopiques et des procédés biochimiques.

En chimie, on examine des matériaux tels que peinture, vêtements, fibres et tissus, des résidus d'explosifs, du verre, des débris d'incendie et toute une gamme de produits commerciaux, afin d'identifier une substance inconnue ou de comparer des substances connues et des pièces à conviction suspectes.

En balistique, on pratique des expertises sur les armes à feu, les composantes de cartouches, les résidus de tir et la trajectoire de projectiles. D'autres examens permettent de reconstituer des numéros de série, de déterminer la légalité des armes à feu et de vérifier leur fonctionnement.

En documents, l'examen ou l'analyse de documents permet de comparer et d'identifier des écritures, des caractères d'impression, des méthodes de production mécanique ou chimique et de déterminer l'origine et les étapes de production d'un document.

En génie électronique et informatique, des tests de résistance (physique, électrique et électronique) et l'examen des programmations des progiciels permettent notamment la certification et la vérification des appareils de jeux programmés des casinos d'État et de ceux du système public de loterie vidéo. Les spécialistes en informatique procèdent également à la récupération de données informatiques.

En imagerie, de nouveaux logiciels permettent de récupérer les images d'une bande vidéo provenant d'une caméra de surveillance, de les traiter, de les améliorer et de les imprimer.

En marques et empreintes, des expertises sur les marques laissées par des outils sur divers matériaux servent également à des analyses comparatives.

1.3 Les compétences distinctives



PLAN D'ACTION 1999-2000

L'expert doit souvent adapter à ses besoins des techniques déjà au point ou en concevoir de nouvelles; l'environnement de travail est donc conçu de façon à lui garantir le maximum d'autonomie. L'expert doit également formuler des hypothèses afin d'orienter le plus tôt possible le policier enquêteur : distinguer entre un crime ou un accident, un suicide ou un meurtre, un incendie de nature criminelle ou non, etc. Par ailleurs, l'évolution constante des applications scientifiques oblige le personnel du Laboratoire à maintenir un niveau d'expertise à la fine pointe des dernières innovations. À ce titre, la formation du personnel et la participation à des congrès scientifiques sont essentielles pour améliorer l'éclairage apporté à la preuve devant les tribunaux.

1.4 La structure organisationnelle

Au Laboratoire, on a dû regrouper les expertises pour en faciliter la gestion. Les services ont donc été organisés en fonction du type d'expertise, ce qui favorise l'orientation du travail vers les résultats d'ensemble et met en évidence l'interdépendance des différents services. Il y a un seul niveau hiérarchique entre les membres des différents services spécialisés (professionnels) et le directeur. Ainsi, ces spécialistes sont près des centres de décision quant au fonctionnement et au développement du Laboratoire. Il est important de signaler que les chefs de service, assistés de coordonnateurs scientifiques, sont responsables de l'évolution et du maintien de l'expertise dans leurs secteurs et de la qualité du travail effectué.



1.5 Les services et la clientèle

1.5.1 Les produits et les services

Le Laboratoire offre à ses clients des services de pointe en matière d'expertises, d'assistance sur les scènes de crimes majeurs, de certification des appareils de jeux et de solutions d'alcool type, de services-conseils, de témoignage et de formation.

Les expertises

Pour réaliser les analyses et les examens spécialisés et diversifiés, on doit disposer d'un parc d'instruments variés et à la fine pointe de la technologie, et utiliser des processus et des méthodes analytiques spécifiquement adaptés aux sciences judiciaires.

Le Laboratoire soumet ses processus et ses méthodes d'expertise à des essais d'efficacité (*proficiency testing*) en analysant des échantillons ou certaines pièces provenant d'autres laboratoires. Cette vérification externe a lieu une ou deux fois par année. La plupart des essais sont gérés par l'*American Society of Crime Laboratory Directors (Collaborative Testing Services Inc.)*, soit en documents, biologie (sérologie conventionnelle et ADN), balistique, incendie et explosion (liquide inflammable) et chimie (spécimens de fibres, de métaux, de peintures et de verre). Certains programmes couvrent l'ensemble des laboratoires judiciaires du Canada, notamment celui de la Gendarmerie royale du Canada en matière d'alcool (analyse quantitative de l'alcool sanguin) et de la Société canadienne des sciences judiciaires en matière de toxicologie (dépistage qualitatif et quantitatif de drogue dans un échantillon de sang et d'urine).

Le Laboratoire est aussi responsable des dépouilles, des échantillons et des objets qui lui sont confiés. Dans chacun des cas, le personnel doit procéder avec rigueur et le Laboratoire doit toujours être en mesure de prouver que l'objet expertisé est le même que celui qui a été remis ou qui a été recueilli par son personnel sur une scène de crime. Le Laboratoire doit aussi garantir que toutes les mesures ont été prises pour empêcher que l'objet expertisé soit altéré, de quelque façon que ce soit, ou subtilisé.

La recherche d'indices sur les scènes de crimes majeurs



PLAN D'ACTION 1999-2000

Les spécialistes du Laboratoire se rendent sur des scènes de crimes majeurs afin de contribuer à établir de façon objective les circonstances d'un meurtre, d'un incendie, d'une explosion ou d'autres événements. À cette fin, ils disposent d'un laboratoire mobile pour intervenir en tout temps.

La certification

Le Laboratoire certifie des solutions d'alcool type et les appareils de détection d'alcool utilisés par les policiers conformément au programme de l'analyse de l'alcool dans l'haleine et de « tolérance zéro ». Il participe également au processus de certification des appareils de jeux programmés des casinos d'État et de ceux du système public de loterie vidéo.

Les services-conseils et les témoignages

Les spécialistes du Laboratoire assistent et conseillent principalement les policiers et les substituts du procureur général dans leurs processus d'enquête. Le tribunal les reconnaît comme experts dans leur domaine respectif lorsqu'ils doivent témoigner sur les résultats de leurs travaux. Enfin, le personnel scientifique participe à de nombreux comités nationaux et internationaux à titre d'expert- conseil.

Les activités de formation

Les pathologistes du Laboratoire enseignent la pathologie médico-légale aux médecins résidents de quatre universités responsables de la formation médicale au Québec (Laval, Montréal, Sherbrooke et McGill). Les spécialistes offrent aussi des cours de formation continue aux policiers à l'Institut de police du Québec à Nicolet. La formation a trait aux interventions en scènes de crimes, d'incendies et d'explosions, et à l'utilisation des cinémomètres radar, des alcootests, etc.

1.5.2 La clientèle



PLAN D'ACTION 1999-2000

Le Laboratoire sert plusieurs clients d'une façon directe ou indirecte. Nous vous présentons donc ici les principaux demandeurs et utilisateurs de services.

Les demandeurs

Les principaux demandeurs sont les policiers provinciaux et municipaux, les substituts du procureur général et les coroners. Par ailleurs, on offre certains services à l'intention d'une clientèle spécifique. Ainsi, le demandeur de services de certification et de vérification des appareils de jeux est la Régie des alcools, des courses et des jeux. Pour sa part, le ministère de l'Environnement et de la Faune requiert surtout des services d'expertise en balistique. Enfin, l'Institut de police du Québec et les départements de médecine de certaines universités profitent de l'enseignement donné par le personnel du Laboratoire.

Les utilisateurs

D'autres organismes tirent aussi avantage du travail du Laboratoire :

- Le tribunal, principalement la Cour du Québec en matière criminelle, et les avocats des accusés bénéficient des résultats des expertises transmis par la poursuite avant un procès.
- Loto-Québec est le principal utilisateur des services de vérification et de certification des appareils de jeux, qui sont demandés par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Le Commissaire aux incendies bénéficie également des expertises effectuées dans ce domaine et, de façon indirecte, les compagnies d'assurance. Le secteur privé profite aussi de la certification de solutions d'alcool type utilisées conformément au programme de l'analyse de l'alcool dans l'haleine, de même que la Société de l'assurance automobile du Québec.

Les services du Laboratoire sont donc offerts principalement à la clientèle suivante :

- les corps policiers,
- les substituts du procureur général,
- le Bureau du coroner,



PLAN D'ACTION 1999-2000

- les tribunaux,
- la Régie des alcools, des courses et des jeux,
- Loto-Québec,
- le ministère de l'Environnement et de la Faune,
- l'Institut de police du Québec,
- les facultés de médecine.



2. LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le rôle du ministère de la Sécurité publique est d'assurer la protection de la population contre le crime et les menaces à sa sécurité. Les services de soutien aux intervenants des milieux policiers et du système judiciaire, en accord avec les orientations stratégiques du Ministère, doivent s'ajuster aux besoins de sécurité publique. Le Ministère, par l'entremise du Laboratoire, mettra notamment l'accent sur son expertise en services spécialisés, particulièrement dans la production de la preuve en matière d'analyse de l'ADN humain.

La transformation du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale en une unité autonome de service vise, entre autres, à accroître l'autonomie d'action et la performance du Laboratoire, de même que la qualité de son intervention.

Par l'entremise d'un nouveau cadre de gestion plus flexible, le Laboratoire vise les objectifs suivants :

- promouvoir, auprès des policiers et des procureurs, le recours aux sciences judiciaires pour une administration éclairée de la justice;
- mettre à la disposition des tribunaux des experts qui sont d'excellents scientifiques tout en étant d'excellents vulgarisateurs, à la fine pointe de leur domaine d'expertise, impartiaux, critiques quant aux résultats de leurs analyses et capables de répondre au mieux de leurs connaissances aux questions des parties.
- assurer la pérennité et le développement de tous les champs d'expertise au Laboratoire dans un contexte de compressions budgétaires en générant, de façon autonome, des revenus additionnels pour stabiliser son financement;
- améliorer les services d'expertise scientifique afin que leur qualité et leur diversité soient conformes aux critères les plus modernes de la preuve scientifique;
- favoriser la participation, la mobilisation et le développement des compétences de son personnel;
- augmenter les efforts de recherche et de développement pour de nouvelles applications des sciences judiciaires et de la médecine légale;
- optimiser l'utilisation du savoir-faire de son personnel et des équipements mis à sa disposition;



PLAN D'ACTION 1999-2000

- maintenir les coûts de gestion le plus bas possible et favoriser la transparence des décisions et des résultats;
- augmenter l'autonomie du directeur en matière de gestion des ressources.

Les orientations stratégiques découlant de ces axes d'intervention sont présentées ci-après en trois volets : les besoins de la clientèle, le niveau d'expertise et de savoir-faire dont doit disposer le Laboratoire et, enfin, la performance financière.

2.1 Les besoins de la clientèle

La mise sur pied du Laboratoire a donné accès à une expertise impartiale et de qualité en médecine légale et en sciences judiciaires pour une saine administration de la justice. Quant à l'importance accordée tant aux experts devant les tribunaux qu'à une preuve impartiale, elle n'a cessé de croître au fil des ans.

Les besoins de la clientèle sont également tributaires du cadre juridique en constante évolution. À cet effet, mentionnons quelques lois ayant influencé le travail du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale au cours des dernières années : l'article 258 du *Code criminel* traitant des poursuites en matière de facultés affaiblies, la *Loi sur le contrôle des armes à feu* (C-40) et la *Loi permettant l'analyse génétique à des fins médico-légales* (C-104 et C-3), et les modifications au *Code de la sécurité routière* concernant l'alcool au volant (tolérance zéro).

Par ailleurs, les délais d'obtention de résultats d'expertises empêchent les enquêteurs d'arrêter un suspect et d'invoquer des motifs sérieux pour le garder en détention préventive. En ce qui a trait aux rapports d'autopsie, les délais causent des préjudices importants aux proches des victimes, qui sont privés des indemnités des assureurs parce que les coroners ne peuvent émettre leur rapport en l'absence de celui des pathologistes. En ce qui concerne l'examen de certaines scènes de crime, le délai de réponse doit être rapide pour protéger les indices présents, limiter leur disparition et retracer les liquides inflammables susceptibles d'avoir provoqué un incendie.

En matière de certification et de vérification des appareils de jeux, le Laboratoire participe à la mission de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) de garantir aux citoyens que les appareils de jeux exploités par Loto-Québec sont sûrs et fiables.



PLAN D'ACTION 1999-2000

Compte tenu de ses ressources limitées et de sa mission, le Laboratoire ne peut répondre à tous les besoins exprimés. Il doit donc continuer à recentrer ses services sur sa mission traditionnelle.

Les enjeux sont donc les suivants :

- garantir l'impartialité et la qualité des expertises produites;
- conserver sa crédibilité et sa renommée;
- maintenir la qualité de l'ensemble des champs d'expertise offerts par le Laboratoire et développer les plus prometteurs au chapitre des retombées pour ses clients;
- s'ajuster aux besoins de sa clientèle afin de demeurer un partenaire privilégié contribuant à une saine administration de la justice;
- offrir ses services rémunérés à une nouvelle clientèle sans nuire à sa clientèle traditionnelle.

Les orientations stratégiques

Par conséquent, le Laboratoire se donne les orientations stratégiques suivantes :

- maintenir et promouvoir chez son personnel les valeurs et idéaux qui font la renommée du Laboratoire : compétence, impartialité, éthique irréprochable, ouverture d'esprit, sens critique, face à l'opportunité de faire ou ne pas faire les expertises demandées, souci d'informer les clients sur les limites et les conclusions des expertises;
- assurer la pérennité et le développement de l'ensemble des services d'expertise offerts à sa clientèle en investissant de façon particulière dans la formation de sa relève;
- promouvoir et privilégier les expertises directement orientées vers les besoins de sa clientèle traditionnelle;
- adapter ses services aux nouveaux besoins de sa clientèle actuelle et en faire la promotion.



2.2 Le niveau d'expertise et de savoir-faire du Laboratoire

La précision scientifique des résultats sur lesquels les experts fondent leurs opinions lors de leurs témoignages peut être remise en cause en tout temps. En conséquence, le Laboratoire doit demeurer à la fine pointe des dernières innovations dans son domaine en ajustant constamment ses standards de qualité en fonction de l'évolution technologique.

L'avancement des connaissances scientifiques se réalise, entre autres, par le partage des connaissances entre les divers laboratoires dans le monde. Afin d'améliorer le savoir-faire du personnel du Laboratoire, celui-ci doit aussi contribuer à ces échanges en effectuant notamment des recherches et du développement pour de nouvelles applications en sciences judiciaires. Pour ce faire, il doit disposer d'un personnel suffisant et doté d'une formation scientifique spécifique au domaine judiciaire.

Le Laboratoire doit demeurer un centre d'excellence, crédible pour toutes les parties et capable d'exercer au Québec et, dans certains champs d'expertise à l'extérieur, un leadership en sciences judiciaires et médecine légale. Il doit donc maintenir un seuil de développement minimal dans chacun des secteurs, tant pour son personnel que pour son équipement scientifique.

Les orientations stratégiques

Pour y parvenir, le Laboratoire compte :

- assurer la continuité et le développement des sciences en renforçant la formation de son personnel et plus particulièrement de la relève;
- maintenir et consolider les acquis;
- augmenter les efforts de recherche et de développement pour de nouvelles applications en sciences judiciaires.



2.3 La performance financière du Laboratoire

En matière d'expertises judiciaires, le travail doit être rigoureux, de qualité et réalisé à l'intérieur d'un délai raisonnable et selon les besoins des clients. Dans un contexte budgétaire gouvernemental difficile, le Laboratoire doit continuer à chercher à être le plus efficient possible tout en maintenant la qualité de ses services à un niveau élevé. En accord avec le plan stratégique du ministère de la Sécurité publique, l'enjeu consiste pour lui à améliorer sa performance financière tout en appuyant le gouvernement dans sa recherche de nouveaux revenus.

Les orientations stratégiques

Pour y parvenir, le Laboratoire compte :

- maintenir les coûts de production de ses produits et services le plus bas possible;
- optimiser le niveau des revenus autonomes, tout en garantissant la gratuité des services à sa clientèle traditionnelle.



PLAN D'ACTION 1999-2000

3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le plan d'action 1999-2000 du Laboratoire à titre d'unité autonome de service portera sur une période de 12 mois durant laquelle les efforts seront consacrés à l'atteinte des objectifs opérationnels.

3.1 Les actions à poursuivre

- **Mettre en place un système d'assurance qualité**

En 1999-2000, le Laboratoire poursuivra sa démarche d'accréditation ISO-CAN-P-1578.

3.2 Les projets spécifiques

- Au 31 mars 2000, avoir élaboré un système de gestion et de sélection des dossiers admissibles à des analyses d'ADN.
- Au 31 mars 2000, le service de Toxicologie aura assumé une augmentation très significative du nombre de demandes d'expertises en toxicologie :
 - 350 demandes supplémentaires – dossiers de conducteurs (projet de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : conducteurs décédés, recherche toxicologique complète);
 - 25 000 analyses immunologiques supplémentaires (projet SAAQ-urine);
 - 3 000 analyses immunologiques supplémentaires (projet SAAQ-salive);
 - 100 à 150 demandes supplémentaires de recherches toxicologiques complètes, durant l'abandon temporaire des autopsies par le Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont.



PLAN D'ACTION 1999-2000

- Au 31 mars 2000, le service de Toxicologie aura contribué à l'implantation de l'alcootest Alco-Sensor IV RBT-IV :
 - en faisant une évaluation de l'appareil selon les normes et procédures de la Société canadienne des sciences judiciaires;
 - en participant à la rédaction d'un précis de cours de formation;
 - en participant aux sessions de formation à l'Institut de police du Québec;
 - en appuyant certains dossiers de cour où l'appareil est impliqué.

 - Au 31 mars 2000, un système de dépistage des drogues par spectrométrie de masse aura été évalué et mis à contribution dans les activités de routine.

 - Au 31 mars 2000, le nouveau pyrolyseur CDS aura été installé et mis en opération sur le TSQ, ce qui permettra ainsi de connaître l'ampleur des problèmes du passage à l'an 2000 de l'appareil.

 - Au 31 mars 2000, en collaboration avec le secteur Spectrométrie de masse, la section Chimie judiciaire aura validé une procédure d'analyse des peintures par pyrolyse / chromatographie en phase gazeuse / spectrométrie de masse.

 - Au 31 mars 2000, en collaboration avec le secteur Spectrométrie de masse, la section Incendie aura mis en place une procédure d'identification des liquides inflammables en accord avec la norme d'accréditation des laboratoires judiciaires CAN-P-1578. Tous les résultats seront alors validés par le responsable de la Spectrométrie de masse.

 - Au 31 mars 2000, les spécialistes en incendies auront participé à la validation en laboratoire des résultats des recherches effectuées par les chiens renifleurs sur les scènes d'incendie pour dépister des liquides inflammables.
-



PLAN D'ACTION 1999-2000

- Au 31 mars 2000, le spécialiste en explosions aura écrit et validé, en collaboration avec les techniciens en explosifs de la Sûreté du Québec et du Service de police de la CUM, une procédure d'utilisation de nos services sur les scènes d'explosion, en dehors des heures ouvrables.
- Au 31 mars 2000, la section Balistique, en collaboration avec le responsable de la Microfluorescence des rayons X, aura amorcé un projet d'étude sur la dispersion du noir de fumée et de la poudre selon le calibre de certaines armes.
- Au 31 mars 2000, la section Balistique, en collaboration avec le responsable de la Microfluorescence des rayons X, aura validé un protocole de recherche de poudre sur des vêtements, dans le but d'établir la distance de tir.
- Au 31 mars 2000, la section Marques et empreintes aura amorcé un projet d'amélioration du contraste des empreintes de pas sur des surfaces telles que comptoir, papier, verre, plancher, etc.
- Au 31 mars 2000, le Laboratoire de certification et de vérification des appareils de jeux aura diminué les délais de certification de 15 %, tout en maintenant sa qualité à un haut niveau.
- Au 31 mars 2000, le Laboratoire de certification et de vérification des appareils de jeux aura révisé et normalisé l'ensemble de ses bases de données afin de favoriser l'intégration de l'information.
- Au 31 mars 2000, le Laboratoire de certification et de vérification des appareils de jeux aura révisé et mis en application un nouveau programme de vérification des machines à sous pour les casinos d'État.



PLAN D'ACTION 1999-2000

3.3 Les ressources nécessaires

Pour parvenir à réaliser ces objectifs opérationnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale évalue sa projection de dépenses à 10 501,4 K\$ pour l'exercice financier 1999-2000.

	PROJECTION DE DÉPENSES 1999 / 2000	CRÉDITS ALLOUÉS 1999 / 2000	PRÉVISION DE REVENUS AUTONOMES
Budget de fonctionnement	7 316,8 K\$	6 405,8 K\$	800,0 K\$
Budget de fonctionnement et de capital centralisé			
Télécommunication	80,7 K\$	80,7 K\$	
Loyer	2 595,1 K\$	2 595,1 K\$	
Frais d'exploitation	75,0 K\$	50,0 K\$	
Capital	433,8 K\$	233,8 K\$	
TOTAL	10 501,4 K\$	9 365,4 K\$	800,0 K\$

**Écart net entre la projection de dépenses et les crédits
alloués et la projection de revenus** **336,0 K\$**

Effectif autorisé **108,0 ETC**

1. La prévision de revenus autonomes est de 800,0 K\$ pour l'exercice financier 1999 / 2000, soit :
 - Revenus de services accessoires (300,0 K\$)
 - Revenus générés par le contrat de la SAAQ (200,0 K\$)
 - Financement du gouvernement fédéral pour la banque nationale sur la preuve génétique (300,0 K\$).
2. Des crédits de l'ordre de 100,0 K\$ s'ajouteront pour les expertises fournies dans le cadre de l'opération « Accès ». La différence entre les ressources disponibles et la projection de dépenses amènera en cours d'année une augmentation de l'objectif de tarification, et/ou des ajustements au plan d'action, mesures auxquelles sera alliée une gestion rigoureuse, tant des ressources humaines que matérielles.



PLAN D'ACTION 1999-2000

3.4 Les indicateurs de résultats

3.4.1 Les indicateurs de performance

Par secteur d'expertise, avoir réalisé le nombre d'expertises décrit au tableau suivant:

SECTEURS D'EXPERTISE	EXPERTISES À RÉALISER	EXPERTISES RÉALISÉES	EXPERTISES RÉALISÉES
	1999-2000	1998-1999	1997-1998
Médecine légale			
- Autopsies	900 ⁽¹⁾	919	924
- Autres	250	227	255
Toxicologie	2 500 ⁽²⁾	1 884	1 923
Biologie / ADN	1 000	1 305	1 179
Documents	450	495	453
Balistique	1 100	1 578	1 709
Chimie	300	300	326
Incendie et Explosion	600	599	766
Certification	sur demande	111	123
Vérification	sur demande	25 570	20 364
Expertise d'appareils de jeux saisis	sur demande	535	2 087
Récupération de données informatiques	60	69	69
Imagerie	100	260	126
Marques et empreintes	130	-	-

1. Sujet à révision à la suite de l'embauche d'un pathologiste additionnel.
2. Comprenant l'analyse de 1 000 trousseaux pour mesurer les capacités affaiblies.

En plus des expertises produites, le Laboratoire prévoit consacrer :



PLAN D'ACTION 1999-2000

- 350 jours-personnes à la couverture de scènes de crime ou d'événement suspect;
- 530 jours-personnes à la présentation de témoignages à la cour;
- 250 jours-personnes à la formation donnée aux enquêteurs et aux autres clients.

3.4.2 Les indicateurs de qualité

Le principal indicateur de la qualité de services demeure le taux de satisfaction de la clientèle du Laboratoire. Une attention toute particulière sera accordée au traitement et au suivi des plaintes de la clientèle concernant l'accessibilité, l'accueil, le service, la prestation de service et le suivi. L'installation d'un nouveau système téléphonique plus moderne facilitera l'accès au personnel du Laboratoire.

3.5 Les facteurs de contingence

La réalisation des objectifs du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale dépend d'un certain nombre de facteurs qui peuvent influencer l'atteinte des résultats :

- les modifications législatives, particulièrement au Code criminel;
- la fluctuation de la demande selon, notamment, le nombre d'événements criminels et l'intensité de certaines opérations policières;
- la concentration de la demande dans certains services dont les ressources sont limitées;
- la grande difficulté et même l'impossibilité de remplacer un membre du personnel en absence prolongée, à cause de la nature ultra-spécialisée des travaux ou de contingences budgétaires;
- la difficulté d'évaluer toujours avec précision la durée de réalisation des expertises;
- la disponibilité des équipements spécialisés;



PLAN D'ACTION 1999-2000

- la fluctuation des budgets des clients;
- les bris d'équipement;
- les dépenses imprévues pour les nouveaux aménagements.



PLAN D'ACTION 1999-2000

4. APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Dans un souci de transparence et conformément à l'obligation de rendre compte de ses activités, le Laboratoire a soumis au sous-ministre de la Sécurité publique son plan d'action 1999-2000. Ce dernier a été approuvé à Québec, le septembre 1999.

Jacques Brind'Amour
Sous-ministre

Yves Ste-Marie
Directeur